

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L' an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Mme Dominique BLANCHET

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Assunta MESMIN, M. Jacques VILLEMUR, Mme Chloé DUCHAUSSOY

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

1/2

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 21 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20230413-2023-010-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 avril 2023**  
**DÉLIBÉRATION : Régularisations de factures familles**

**N°2023/010**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'état des propositions de régularisations de créances dressé par la responsable du service de gestion comptable de Boulogne-Billancourt,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 5 avril 2023,

Vu le budget communal,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE**

Est décidé d'approuver la régularisation comptable de créances des recettes énumérées dans le tableau annexé, pour un total de 70,54 €.

*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*



*Grégoire de LA RONCIÈRE*

*Le Secrétaire de séance,*



*Arthur BEAUREPAIRE*

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

**21 AVR. 2023**

2/2

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20230413-2023-010-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023
---